



Carte vitale bloqué par la sécu étudiante

Par **Stryffe**, le **13/01/2011** à **08:29**

Bonjour,

J'ai une carte vitale de type 2 (avec ma photo) et je me suis réinscrit à l'Université. Lors de cette inscription j'ai changé de centre payeur et je me suis affilié à l'équivalent SMER de ma région.

Je savais que la LMDE avait un lobbying sur la santé que je n'appréciais guère (comme celui de la sécurité sociale étudiante mais bon, merci l'UNEF encore une fois). Or ces derniers ont belle et bien bloqué ma carte vitale comme à chaque fois que quelqu'un passe en face. Or le centre de Rouen qui fourni les cartes vitales est bien le pire enfer de l'administration française avec ses retards d'éditions de carte pouvant être quadri annuelles. Je ne peux me passer d'un tel document durant si longtemps d'autant que ça fait depuis le 01/10 et qu'on est en janvier.

Donc ma question est simple mais la réponse peut être pas (en tout cas pour moi). Qu'elle est la norme qui prohibe cette pratique déontologiquement inhumaine pour un centre de sécurité sociale ?

Merci de vos réponses, quelque soit le moment où elles arrivent.